

Programme Bourse Solidarité Vacances

Mis en œuvre par l'ANCV, le programme Bourse Solidarité Vacances a pour objectif de permettre le départ en vacances de familles, jeunes adultes, personnes handicapées à **revenus modestes et autonomes**.

Un référent de l'ASFMR accompagne et soutien dans toutes les étapes du projet **les familles adhérentes** souhaitant bénéficier du programme BSV.

Des séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne. Des séjours d'une semaine en centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile homes, appartements, gîtes, etc. Des séjours en pension complète, demi-pension ou en hébergement simple. Tarifs des offres de séjours : **50 à 70 % de réduction** par rapport aux prix publics. Les offres sont réparties sur tout le territoire français (métropole) et sont disponibles sur le site <http://bsv.ancv.com>.

Des offres de transport : la SNCF met à disposition de l'ANCV des **billets de train aller et retour, au tarif unique de 30 €** (plus supplément si couchette). Ils sont valables certains jours et à des horaires spécifiques pour toutes destinations en France.

Conditions d'attribution

Personnes pouvant attester d'un niveau de revenus modestes, dans le respect de l'un ou l'autre des indicateurs suivants :

Indicateurs	Pièces justificatives																		
- soit un Quotient Familial CAF (QF) inférieur ou égal à 1000 € (MILLE euros) sur l'année N-1	Attestation CAF de l'année N-1 faisant état du QF																		
- soit un Revenu Fiscal de Référence (RFR) inférieur, en fonction respectivement du nombre de parts fiscales, aux plafonds indiqués ci-dessous :																			
Plafonds du RFR selon le nombre de parts fiscales																			
Nombre de parts fiscales Plafonds du RFR en €																			
<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>21600</td></tr> <tr><td>1,5</td><td>27000</td></tr> <tr><td>2</td><td>32400</td></tr> <tr><td>2,5</td><td>37800</td></tr> <tr><td>3</td><td>43200</td></tr> <tr><td>3,5</td><td>48600</td></tr> <tr><td>4</td><td>54000</td></tr> <tr><td>4,5</td><td>59400</td></tr> <tr><td>5</td><td>64800</td></tr> </tbody> </table>	1	21600	1,5	27000	2	32400	2,5	37800	3	43200	3,5	48600	4	54000	4,5	59400	5	64800	
1	21600																		
1,5	27000																		
2	32400																		
2,5	37800																		
3	43200																		
3,5	48600																		
4	54000																		
4,5	59400																		
5	64800																		
- soit le bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur l'année en cours	Attestation CMU de l'année en cours																		

Important

Vous pouvez bénéficier de **trois séjours maximum**, dont **1 séjour maximum à la mer** et **2 séjours maximum en pension complète**. Pour bénéficier de l'offre de transport SNCF, celle-ci doit impérativement être réalisée **50 jours avant le départ**.

Mettre en route un projet vacances

Vérifier que vous êtes éligible au programme BSV voir les conditions d'attribution.

Vous pouvez ensuite consulter de vous-même les offres de séjours disponibles sur le site internet <http://bsv.ancv.com>.

Votre projet

Mer Montagne Campagne Ville

Type de séjour : En famille Jeune

Date ou période souhaitée :

Nombre de personnes :

Personne à mobilité réduite ? Oui Non

Transport : Voiture
 SNCF (précisez la gare de départ souhaitée)

Type de restauration : Demi-pension Pension complète Sans

Rédaction du dossier

- Etat civil de tous les partants
(Nom, prénom, adresse, âge, numéro de téléphone, date et lieu de naissance)
- Salaire net de tous les partants
- Année du dernier départ en vacances

Rendez-vous avec le référent ASFMR

Après la lecture de ce document, si vous souhaitez réserver un séjour, merci de prendre contact avec le secrétariat de l'ASFMR au 03.89.41.58.17.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre projet, merci de vous munir pour le rendez-vous :

- De ce document complété
- Justificatifs d'éligibilité de tous les partants
- Informations demandés pour la rédaction du dossier
- Si transport SNCF, les frais seront à régler par chèque au moment de la réservation du séjour.